

Ne serait-il pas plus digne d'un prêtre de vaquer à l'étude et à la prière, qu'à des travaux corporels ? — Oui sans doute ; mais il n'est pas dans la nature humaine de toujours prier ou étudier. Il faut des délassements. Heureux le missionnaire que son goût porte à délasser l'esprit par les travaux du corps ! Il y peut trouver non seulement un remède contre les tentations auxquelles l'expose sa solitude, mais encore un moyen de santé et un exercice de pénitence.

On arriva à cette église vers le soir, mais assez tôt pour y ouvrir la visite dès le lendemain matin.

3, 4, 5 août. Les trois derniers jours de cette semaine et la matinée du dimanche furent tout employés à mettre les fidèles de cette paroisse en état d'en profiter. Deux cent soixante personnes reçurent la Confirmation, et la plupart des 700 communians qu'elle renferme reçurent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

M. Sigogne est parvenu à faire dans son église ce que l'on tenterait inutilement dans un grand nombre de celles de ce diocèse. Il a placé tous les hommes d'un côté et toutes les femmes de l'autre, selon l'avis de S. Charles Borromée. Pour y parvenir, il n'a pas souffert que l'on mît les bancs à la criée ; mais il a accoutumé les paroissiens à louer seulement les places. Ainsi chaque paroissien, au moyen de quelques sous de rente annuelle, a une place attitrée dans un des bancs de la droite si c'est un homme, et dans un de ceux de la gauche si c'est une femme. Il serait à souhaiter que la jurisprudence suivie en Canada permit d'adopter ce système. Il préviendrait une infinité d'irrégularités dans le lieu saint. (1)

---

(1) L'abbé Sigogne était un homme extraordinaire, d'une volonté de fer, d'une rigidité étrange pour lui-même et pour les autres. Il a laissé la réputation d'un saint, et des œuvres qui durent encore.

L'abbé Casgrain, qui a consacré à la mémoire de ce digne prêtre de très belles pages, dans *Un Pèlerinage au Pays d'Évangélisme*, dit qu'il avait ramené ses paroissiens aux vertus des chrétiens de la primitive église. « A Sainte-Anne d'Argyle, ... il avait déjà acquis, dès 1799, un tel ascendant sur les esprits, qu'il fit adopter un règlement obviant à tous les désordres, et que les signataires, composés des principaux habitants, s'étaient engagés à observer sous la foi du serment. » J'ai sous les yeux ce précieux document.

Comme il est instructif et édifiant, je le publierai en partie, du moins, dans l'appendice. Ce règlement me rappelle celui de M. Alexis Lefrançois, curé de